

Les relations entre les autorités de supervision bancaire et les auditeurs externes des comptes

Risk governance within banking institutions: Challenges ahead

Sorbonne Research in Management (PRISM Sorbonne & GREGOR) and Financial Regulation lab (Labex RéFi)

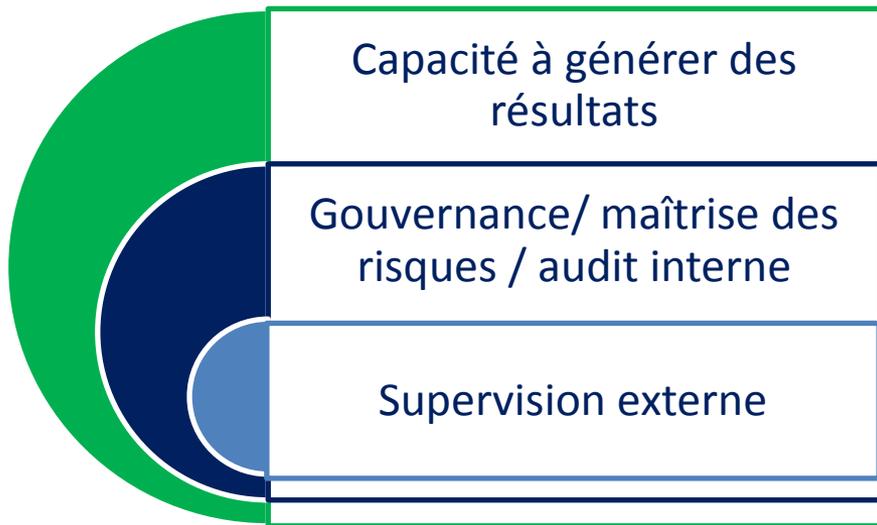
1. - L'audit externe est un élément de la sécurité du système bancaire

La sécurité du système bancaire repose sur

3 fondamentaux

et

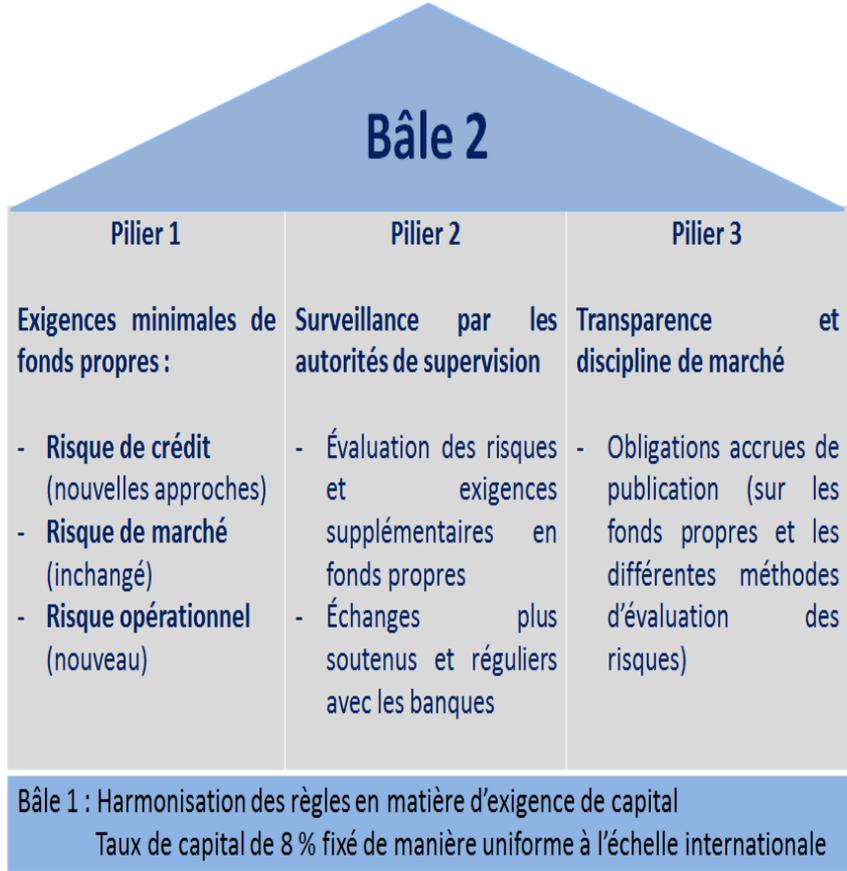
2 principes



Les auditeurs externes des comptes jouent un rôle essentiel

- renforcer la confiance
- apport aux travaux des superviseurs

Depuis Bâle 2, les règles prudentielles reposent sur 3 piliers



L'audit externe et la confiance

La qualité de l'information comptable et financière est un élément fondamental du bon fonctionnement des marchés financiers

La confiance dans l'information financière produite est un élément de l'intégrité et de la stabilité des marchés financiers

La crédibilité de l'audit externe repose sur plusieurs facteurs

- Un référentiel comptable cohérent qui reflète la réalité de l'activité bancaire
- Des pratiques de gouvernance de la profession d'auditeur qui donnent l'assurance de la bonne application des normes comptables et de l'efficacité du système de contrôle interne
- Des dispositifs de contrôle de la qualité de l'audit externe
- Des codes/normes professionnels
- Des codes d'éthique

4. - Les attentes des superviseurs vis-à-vis des auditeurs externes (1/2)

« External audits of banks » – Basel Committee on Banking Supervision – March 2014

Attentes
pour les
auditeurs

Knowledge and competence

The external auditor of a bank should have banking industry knowledge and competence sufficient to respond appropriately to the risks of material misstatement in the bank's financial statements and to properly meet any additional regulatory requirements that may be part of the statutory audit.

Objectivity and independence

The external auditor of a bank should be objective and independent in both fact and appearance with respect to the bank.

Professional scepticism

The external auditor should exercise professional scepticism when planning and performing the audit of a bank, having due regard to the specific challenges in auditing a bank.

Quality control

Audit firms undertaking bank audits should comply with the applicable standards on quality control.

4. - Les attentes des superviseurs vis-à-vis des auditeurs externes (2/2)

« External audits of banks » – Basel Committee on Banking Supervision – March 2014

Attentes
pour l'audit
de
l'information
financière

Identifying and assessing significant risks of material misstatement specific to a bank's financial statements

The external auditor of a bank should identify and assess the risks of material misstatement in the bank's financial statements, taking into consideration the complexities of the bank's activities and the effectiveness of its internal control environment.
Identifying potential

Responding to significant risks of material misstatement specific to a bank's financial statements

The external auditor of a bank should respond appropriately to the significant risks of material misstatement in the bank's financial statements.

5. -

Les relations entre les superviseurs et les auditeurs externes

« External audits of banks » – Basel Committee on Banking Supervision – March 2014

« Orientations relatives à la communication entre les autorités de supervision et les contrôleurs des comptes » - Autorité Bancaire Européenne – novembre 2016

- Autorités de supervision et auditeurs sont **tous deux responsables** de l'établissement d'un dialogue effectif
- Communication **ouverte et constructive** et doit pouvoir s'adapter à toute évolution future imprévue.
- Contribuer au développement d'une **compréhension mutuelle** de leurs rôles et responsabilités respectifs.
- Chacun doit assumer ses **responsabilités respectives** sans utiliser les travaux de l'autre comme substitut à ses propres travaux.
- Faciliter le partage d'informations **pertinentes** pour les fonctions respectives.
- Toute l'information échangée est soumise aux exigences de **confidentialité**
- Approche **proportionnée** en fonction de la taille et l'organisation interne de l'établissement de crédit ainsi que sur la nature, l'échelle et la complexité de ses activités
- Communication **approfondie** en raison de questions spécifiques